

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Studio - Moncton Inc.	Numéro de permis 2019203	Date d'inspection Le 13 février 2025	
Nom de l'établissement Roche Papier Studio 2		Numéro de téléphone (506) 830-7246	
Adresse 98 Bonaccord St Moncton NB E1C 5L1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	13 févr. 2025	13 févr. 2025
<p>Commentaires : Observations : Un produit toxique (Une bouteille de dégivreur de serrure) a été retrouvé sur le comptoir d'un petit bureau entre la salle d'art et la salle causerie. Aussi, dans la garde-robe ou habituellement sont rangés tous les produits toxiques, la porte n'était pas verrouillée. La clé était sur la serrure. En ouvrant seulement la porte, les enfants ont accès à une vingtaines de produits de nettoyage concentrés et de désinfectant tel que l'alcool à friction, M. Net, Peroxide Multi surface Désinfectant Ecolab, Désodorisant pour établissement et industrie Oasis 146, crème nettoyante Easy Scrub Blue, Nettoyant dégraissant multi surface, Nettoyant pour les vitres, Nettoyant neutre de haute performance pur sols, etc.</p> <p>Recommandation : L'absence de rangement adéquat des produits de nettoyage en garderie présente de graves risques pour la santé des enfants, notamment des intoxications par ingestion accidentelle, des irritations cutanées, des problèmes respiratoires dus à l'inhalation de substances toxiques, ainsi que des blessures physiques causées par des flacons ou des sprays mal stockés. Les enfants peuvent également confondre ces produits avec des objets inoffensifs, ce qui augmente le danger.</p> <p>La mentor en assurance de la qualité a demandé de ranger sous clé les produits toxiques, chimiques et les produits d'entretien immédiatement. La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Pour prévenir ces risques, il est crucial de ranger les produits de nettoyage dans des armoires sécurisées verrouillées à clé et d'assurer une formation adéquate à tous les membres du personnel de l'établissement.</p>			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	13 févr. 2025	13 févr. 2025
<p>Commentaires : Au moment de l'arrivée de la mentore en assurance de la qualité, il y a eu observation d'un groupe d'enfant qui était sans personne éducatrice. La mentore en assurance de la qualité a demandé à la personne éducatrice d'aller immédiatement à son groupe. La lacune est maintenant conforme.</p>			

## Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

-Le ratio enfants-personnes éducatrices a été vérifié.

-L'alimentation

-Les espaces de rangement

-Les vérifications du casier judiciaire\vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les jeux libres à l'intérieur, des activités dirigées (construction d'une bibitte pour la Saint-Valentin, coloriage, bonhomme pendu ), le lavage des mains et la collation (oranges et sandwich à la confiture de fruits).

Suite à une discussion, un petit rappel a été donné que les corridors ne sont pas utilisés comme espaces de jeu en raison de préoccupations liées à la sécurité, à la circulation et à la supervision. Ces espaces sont des voies de passage, ce qui peut entraîner des risques d'accidents tels que des collisions ou des chutes, et compliquer l'évacuation en cas d'urgence. De plus, les corridors sont souvent trop étroits pour accueillir plusieurs enfants en jeu, ce qui limite la liberté de mouvement et la sécurité. Pour ces raisons, cette garderies doit privilégier des espaces dédiés et adaptés pour les activités ludiques, offrant ainsi un environnement plus sûr et mieux encadré.

La mentore en assurance de la qualité a envoyé à nouveau la feuille de mesure pour s'assurer que les espaces approuvés et que les articles 30(1) et 30(3) du règlement en vertu de la Loi sur les services à la petite enfance restent conformement en tout temps.

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 février 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Léa Gouez

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 février 2025

\_\_\_\_\_  
Date